

DÉLIBÉRATION N°DL20220089 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

PARCOURS DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES - VERSEMENT D'UNE AIDE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La collectivité recrute régulièrement des apprentis reconnus travailleurs handicapés.

La délibération n° 20190141 du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 prévoyait le versement d'une aide financière forfaitaire de 1 525 € pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés, en lien avec une aide du Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui était versée aux apprentis, via l'employeur public, et visait à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage, mobilisable une fois par diplôme, dans le but de développer l'accès aux contrats d'apprentissage.

Cette aide du FIPHFP a été remplacée par une aide au « Parcours dans l'emploi des personnes handicapées », qui permet de participer aux frais engagés dans le cadre du parcours professionnel (équipement pédagogique de l'apprenti, aide au parcours prescrite par le conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission locale) d'un montant maximum de 750 €. Cette aide doit être demandée dans les 3 premiers mois de scolarité ou selon la prescription. Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas, en fonction des frais réels engagés, sur présentation de facture. Elle n'est mobilisable qu'une seule fois par agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **de cesser** de verser une aide financière forfaitaire de 1 525 € aux apprentis reconnus travailleurs handicapés remplissant les conditions, dès que leur période d'essai est validée,
- **de verser** aux agents et apprentis reconnus travailleurs handicapés, la somme correspondante à l'aide remboursée par le FIPHFP à la commune (ils devront donc fournir à la collectivité, dans les 3 premiers mois de leur contrat, la facture correspondant aux frais qu'ils ont engagés),
- **d'affecter** les dépenses pour le versement des aides financières sur le budget des exercices en cours.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20220516-DL20220089-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD